



## **RÉUNION DP DU 4 AVRIL 2019 RÉPONSES DE LA DIRECTION**

Chers collègues,

Comme annoncé dans notre précédent compte-rendu et comme à l'accoutumée, de nombreuses questions étaient restées sans réponse. Le procès-verbal officiel de la direction nous est parvenu et quelle ne fût pas notre surprise de lire des réponses différentes de celles apportées en réunion. Nous sommes pourtant plusieurs délégués à avoir entendu les mêmes choses...

La direction reproche souvent aux instances de recevoir les questions trop tardivement pour y répondre correctement, il semblerait que le temps n'ait pourtant rien à voir avec la qualité des réponses.

Certains points de notre convention, bien qu'actés et par conséquent non négociables, continuent d'être soumis à interprétation en fonction des besoins du moment par la Direction et la Production.

Nous demanderons la présence de l'Inspection du Travail pour les prochaines réunions DP car le manque de rigueur et de cohérence dans les réponses, chaque mois, n'est plus acceptable.

Vous trouverez, ci-joint, les réponses apportées par la Direction la semaine dernière, avec les réponses qui nous ont été retournées.

Bonne lecture.

## PRESSING :

La Direction nous informe que Mme Salmon n'est plus l'interlocutrice dédiée pour l'affiliation de nouveaux pressings. Vous pouvez toujours effectuer des demandes pour de nouvelles affiliations auprès du service RH par mail à Mr Benjamin Schil :

[beschil@hop.fr](mailto:beschil@hop.fr)

60 pressings viennent compléter la liste qui sera mise à jour d'ici une quinzaine de jours. L'application 5ASEC devrait également permettre de faciliter vos démarches.

### Réponse officielle de la Direction :

Mr Schil traite les remontées faites par les syndicats mais pas les demandes individuelles des PNC. Nous avons de nouveau sollicité la direction qui nous informe qu'une adresse mail dédiée au pressing va être mise en place pour faire remonter tous les dysfonctionnements liés à l'utilisation de la carte.

**NE PLUS CONTACTER Mr SCHIL POUR VOS DEMANDES !**

## JUSTIFICATIF ARRET MALADIE / ENFANT MALADE :

La Direction nous confirme que la date figurant sur le JEM justificatif enfant malade doit impérativement correspondre au 1<sup>er</sup> jour d'absence du salarié. Dans le cas contraire, le salarié ne sera pas rémunéré sur les jours non justifiés. Si vous êtes vous-même en arrêt maladie, la date de votre arrêt devra également correspondre à votre premier jour d'absence. Si vous êtes dans l'incapacité de voir votre médecin généraliste (dimanches ou jours fériés), il est préférable de consulter SOS Médecin ou les Urgences afin de justifier votre absence.

### Réponse officielle de la Direction :

La Direction avait évoqué le code du travail pour justifier de pénaliser les PNC n'ayant pu produire un justificatif enfant malade au jour J d'1/30 (comme dans le cas d'un arrêt maladie ne pouvant être antidaté). Après une réunion avec les délégués syndicaux, la direction consent finalement à accorder une souplesse d'un jour pour la datation du justificatif. La réponse écrite de la direction au compte rendu n'est donc pas bonne.

## RENFORT DE BOISSON SUR VOLS 4 ETAPES EN CRK A LYON :

Il y a quelques mois, Mr Joseph Mimouni avait consenti à nous accorder un renfort de boissons sur ces vols aux remplissages très élevés.

Afin de limiter les Troubles Musculo Squelettiques TMS, le CHSCT n'avait pas validé cette proposition qui exigeait des manipulations supplémentaires. En effet la présence des trolleys destinés au service BOCO représentait une charge de travail supplémentaire pour les PNC.

L'arrêt du service BOCO sur nos vols devait donc nous permettre d'obtenir le renfort proposé par Mr Mimouni. Cependant, à notre grande surprise, l'ajout de renfort n'est plus d'actualité, seul un retour au chargement initial (2 trolleys boissons + 2 trolleys petit déjeuner) est prévu, ce qui évidemment ne règlera pas le problème du manque de boissons.

Nous avons donc rappelé ses engagements à la Direction et la nécessité de renforts sur ces vols spécifiques.

### Réponse officielle de la Direction :

La Direction précise que nous allons revenir aux armements en vigueur suite à l'arrêt des BOCO. Hop a fait le choix d'adapter le nombre de boissons à bord en l'ajustant à la consommation moyenne des clients. Orienter les clients vers un autre choix de boissons lors des remplissages élevés est une politique assumée par la compagnie !

La Direction n'apporte aucune réponse pour justifier le refus de nous accorder aujourd'hui le renfort pourtant accordé en Octobre 2018 et ce malgré vos rapports.

Nous reviendrons bien évidemment vers la Direction pour obtenir plus d'informations. Continuez d'envoyer des CRE (mettre vos élus DP en copie).

## DOTATION UNIFORME :

La doudoune sans manche sera disponible sur le site Cepovett courant septembre et coûtera 20 points.





### ABSENCE A JUSTIFIER AAJ :

L'absence à justifier AAJ est assignée au moment où l'absence est constatée. Le code AAJ est un code d'attente à régulariser selon la justification apportée et la décision de la compagnie.

### TEXTE D'AVERTISSEMENT A PRESENTER AUX PAXI :

Nous souhaitons savoir ou trouver ce texte en cabine.

#### Réponse officielle de la Direction :

Ce texte se trouve dans la pochette documentation sur CRJ et EMB et dans le rack arrière droit (avec le lot hygiène) sur ATR.

Contrairement à ce qui avait été répondu en réunion, ce texte est également disponible sur HOPTeam à l'aide du moteur de recherche (indiquer « Guide PAXI ») ou dans la rubrique SAFETY / PUBLICATIONS / AUTRES.

### QT ADDITIONNELLE :

Nous avons interrogé la Direction sur la suppression de la visualisation avion dans le processus de QT additionnelle, sur la fonction des vols de familiarisation, sur la nécessité de sauter dans le toboggan lors des QT CRJ et enfin pourquoi la cagoule CRJ différente des autres appareils de la flotte n'était pas manipulée par les stagiaires.

#### Réponse officielle de la Direction :

La Direction nous informe que la visualisation est effectuée lors des 2 étapes de familiarisation. Le PNC peut occuper directement ses fonctions sous la supervision d'un instructeur/formateur.

Le saut en toboggan n'est pas prévu pour une QT autre que l'EJET (ou utilisation du simulateur pendant votre stage). Tous les PNC qualifiés, ou en cours de qualification CRJ, doivent manipuler la cagoule spécifique.

### RPC :

La Direction confirme que le paiement des indemnités repas sur les RPC doivent se faire selon les horaires des RPC programmées et non pas déclenchées.

Ainsi, un PNC programmé en double RPC 10h/20h et déclenché le jour 1 sur une rotation 3 étapes/nuit courte/ retour sec (départ 16h le jour 1 et retour 7h45 le jour 2) devra bien recevoir 4 indemnités repas !

#### Réponse officielle de la Direction :

Le versement des indemnités repas serait maintenant soumis aux horaires de la rotation effectuée sur votre RPC !

Chacun appréciera le volte-face de la Direction. Cette question doit maintenant être traitée en négociations avec les OS.

### CONTROLES ARRET MALADIE :

Nous avons interrogé la direction sur l'arrêt de cassation de 1992 88-44436 stipulant qu'une compagnie aérienne ne peut pas faire intervenir un contrôleur chez un navigant en arrêt maladie selon les dispositions du code de l'aviation civile. La direction ne nous a pas répondu en séance et donnera sa réponse lors de la parution du compte rendu officiel.

La Direction ne répond pas à la question concernant l'arrêt de cassation stipulant que la compagnie n'a pas le droit d'envoyer des contrôleurs lors des arrêts maladie aux domiciles des PNC.

Pour seule réponse, la Direction nous indique qu'il s'agit d'un arrêté vieux de 30 ans! Oui.....et donc ?

### TEMPS DE VOLS :

Les temps de vols sur les lignes BOD/FCO et BOD/DUS sont toujours rémunérés au temps réel. Les temps de vol pour ces deux lignes n'ayant pas encore été intégrés à l'annexe 3 de la convention PNT. Ce point est soumis à la signature d'un avenant entre les OS PNT et la direction. Nous avons demandé qu'une liste à jour des temps de vols rémunérés soit communiquée aux PNC.